

CMGA



Information

LA CFDT

Dépose une DCI Nationale

Centres Mutualisés de Gestion Administrative

Le 21 février 2011, la CFDT décide de déposer une Demande de Concertation Immédiate nationale CMGA afin de dénoncer les dysfonctionnements que vivent au quotidien les agents.

L'entreprise reçoit la CFDT le 22 février 2011.

Un vrai débat s'engage et au vu du nombre important de problèmes que soulève la CFDT nous décidons de transformer cette DCI en audience.

L'entreprise s'engage de ce fait à nous apporter le plus rapidement possible des réponses.

La CFDT a encore fait une déclaration sur les CMGA à la CPC Services Communs du 01 mars 2011.

Suite à nos multiples interventions, l'entreprise a annoncé lors de cette CPC les décisions suivantes :

- ⇒ Ouverture, lors de la table ronde salariale d'avril, de négociations afin que les personnels administratifs obtiennent le code prime 33.
- ⇒ Déplafonnement de la « Prime » afin que les RAP puissent obtenir l'équivalent de la GIR.
- ⇒ Etablissement d'un calendrier de réunions à partir d'avril afin de mettre à plat les dysfonctionnements recensés dans les CMGA.

**DONNEZ-NOUS LE POUVOIR D'AGIR
SUR VOTRE POUVOIR D'ACHAT !**



**La persévérance
de la CFDT
a payé**



Le24mars VOTEZ CFDT

02 Mars 2011

consultez les tracts sur le site: www.cfdtcheminots.org

